

Un écart aux procédures ne crée pas systématiquement des risques d'accident

Conviction n°2 – Mai 2014

Denis Besnard, Icsi

Équipe expertise et accompagnement

Denis Besnard

Ergonome et docteur en psychologie, Denis Besnard est chargé de recherche à la Newcastle University entre 2000 et 2006, puis à Mines-Paris Tech entre 2007 et 2012.



Il codirige l'Executive mastère spécialisé Facteurs humains et organisationnels du management de la sécurité.

La croyance que les écarts de procédure sont accidentogènes est répandue dans tous les secteurs d'activité industrielle. Cette croyance repose sur le postulat que les procédures sont exhaustives et qu'il n'y a qu'à les suivre pour réaliser une tâche.

Cependant, cette exhaustivité ne va pas de soi. Le travail est souvent fait de tâches complexes, réalisées dans un environnement changeant, sous contraintes de temps. Dans ces conditions, le nombre de paramètres en jeu sur le lieu de travail et leur combinatoire rend impossible de spécifier toutes les dimensions de l'activité dans un document utilisable.

La réalité du travail est que les procédures sont presque toujours adaptées *in situ* par les opérateurs. Ce sont eux qui détectent les incohérences, les difficultés d'application, les imprécisions. C'est cet ajustement invisible et silencieux qui permet que tous les systèmes sociotechniques à risques fonctionnent.

Ainsi, les ajustements quotidiens, que l'on nomme « écarts », permettent de produire la tâche attendue. Très peu d'entre eux, en réalité, créent des brèches de sécurité.

Références

Daniellou, F., Simard, M., Boissières, I. (2010). Les facteurs humains et organisationnels de la sécurité industrielle : un état de l'art. Les cahiers de la sécurité industrielle, 2010-02, Foncsi, Toulouse, France.